

**Commune de GIGONDAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-six, et le samedi vingt-un mars à huit heures ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Présent(es) à l'ouverture de la séance	Caroline CHOCHOIS, Frédéric HAUT, Michel MEFFRE, Jérôme MIRON, Thémis SOUCHIÈRE, Anik Vinay-SOUCHIÈRE, Eric UGHETTO
Absent(es) :	Henri-Claude AMADIEU, Jérôme BOUDIER, Pauline GENEVET-SAUREL, Virginie HAUT
Pouvoir :	Henri-Claude AMADIEU à Eric UGHETTO, Jérôme BOUDIER à Anik VINAY-SOUCHIERE, Pauline GENEVET-SAUREL à Caroline CHOCHOIS, Virginie HAUT à Frédéric HAUT

**Madame Thémis SOUCHIÈRE—VINAY** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026\_13

ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 ;

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Liste présentée par Monsieur ERIC UGHETTO :

- Monsieur Michel MEFFRE
- Madame Anik VINAY-SOUCHIÈRE
- Madame Caroline CHOCHOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20260321-D2026\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2026  
Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Liste présentée par Monsieur Eric UGHETTO :

→ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
→ Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
→ Suffrages exprimés :	11
→ Majorité requise :	6

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Eric UGHETTO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,  
Eric UGHETTO**

**La secrétaire de séance  
Thémis SOUCHIÈRE-VINAY**



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Thémis SOUCHIÈRE-VINAY mentioned in the text above.